

BAREME DE LA COTISATION 2015

La cotisation résulte de l'addition d'un forfait de base fixé à 650€ et d'une partie variable assise sur le chiffre d'affaires auquel les taux suivants seront appliqués pour chacune de ces tranches :

0	à	700 000 €	0,075 %
700 000 €	à	3 000 000 €	0,060 %
3 000 000 €	à	6 000 000 €	0,050 %
6 000 000 €	à	11 000 000 €	0,040 %
11 000 000 €	à	23 000 000 €	0,020 %
23 000 000 €	à	76 000 000 €	0,010 %
au dessus de		76 000 000 €	0,005 %